

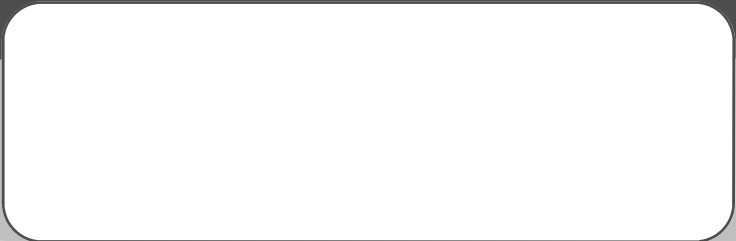


Claude

BODIN

un député à vos côtés

FLASH INFOS FÉVRIER 2012



Editorial

Agences de notation : Quelle légitimité ?

L'histoire se rappellera-t-elle du vendredi 13 janvier 2012 ? Se souviendra-t-elle que cette journée, loin d'être un jour de chance, a été celle où l'agence de notation Standard & Poor's a dégradé la note de la France, en lui retirant son triple A ?

On craignait, dans les jours qui ont suivi, une chute des valeurs boursières, une flambée des taux d'intérêts, une mise au pilori du pays et de son peuple, telle une indignité nationale... A en croire la presse française, prompte à noircir une situation déjà délicate, la fin du monde était proche...

Eh bien, point de tout cela ! La Bourse de Paris a accueilli la nouvelle en grim pant de quelques points, la France a trouvé des financements sur le marché à des taux très raisonnables, la vie quotidienne des Français n'a pas été changée.

Il faut reconnaître que, pour l'instant, seule une agence de notation sur trois a retiré le AAA français. Moody's ou Fitch n'ont pas suivi Standard & Poor's ; La première a précisé qu'elle étudiait la possibilité de revoir la perspective attachée à la note, la seconde a pour sa part indiqué qu'elle n'agirait pas en 2012.

Mais qui sont ces agences qui se permettent de distribuer bons et mauvais points aux dirigeants du monde entier ? D'où ces « cow-boys » des agences tirent-ils leur légitimité pour interférer dans la politique économique et financière mondiale ?

Les a-t-on entendus, avant 2008, quand les subprimes et les emprunts toxiques fleurissaient allé-

grement, en entraînant le système financier international vers la faillite ?

Les a-t-on dégradés ou même sanctionnés pour n'avoir rien vu venir en continuant à délivrer des triple A en veux-tu en voilà ?...

J'ai d'ailleurs cosigné une proposition de loi demandant la création d'une commission d'enquête relative aux modalités de fonctionnement de ces agences de notation.

En 1966 déjà, le Général de Gaulle affirmait avec force que « *la politique de la France ne se fait pas à la corbeille de la Bourse* ». Aujourd'hui, il est temps que les États souverains cessent de se faire dicter leur conduite par les acteurs de la finance internationale. Nous sommes un état de droit, adulte et responsable, nous savons ce que nous avons à faire et nous le ferons, si les Français nous renouvellent leur

« Mais qui sont ces agences qui se permettent de distribuer bons et mauvais points aux dirigeants du monde entier ? »

confiance.

Le président Sarkozy allait dans ce sens le 16 janvier en relativisant la dégradation de la note de notre dette souveraine par l'agence Standard & Poor's, qui « *ne change rien sur le fond des choses* ».

Nous sommes face à une crise sans précédent qui nous impose de réduire nos dépenses, de réduire notre déficit mais aussi de trouver le chemin d'une nouvelle croissance en résolvant nos problèmes de compétitivité".

Le constat est lucide, le chemin est tracé, il reste maintenant à convaincre les Français que c'est la seule voie à suivre pour poursuivre le redressement de notre pays.

Claude Bodin

Voté !

Plan de réduction de la dette Une démarche courageuse et responsable

Depuis 2007, notre majorité a eu une priorité absolue : réformer la France afin de préserver notre modèle social et garantir l'avenir de nos enfants.

Sans cette politique courageuse, notre pays serait aujourd'hui en faillite. Il est évident que le plan de relance nécessaire pour enrayer la crise économique consécutive au krach de 2008 a freiné ce retour à un équilibre budgétaire.

D'où l'importance des deux plans de réduction de la dette française, du 24 août et du 7 novembre derniers. Au total, cet effort représente près de 115 milliards d'économies d'ici à 2016.

Priorité : la baisse des dépenses

Contrairement au programme du candidat socialiste, notre plan n'est pas assis sur une augmentation des impôts, mais au contraire pour l'essentiel sur une diminution des dépenses.

- réduction du train de vie de l'Etat de 500 M€ en 2012, d'1 Md€ les années suivantes,
- diminution de 700 M€ des dépenses de santé,
- réduction d'ici à 2016 de 2,6 Milliards € des niches fiscales,
- avancement d'un an l'application de la réformes des retraites (économie de 4,4 Milliards € d'ici à 2016).

Des augmentations de recettes équitables

- augmentation de 5% de l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises (gain : 2,2 Milliards €),
- augmentations du taux réduit de TVA de 5,5 à 7% (gain de 9 Milliards € sur 5 ans),
- gel des barèmes de l'impôt sur le revenu et l'ISF (3,4 Mds€) touchant essentiellement les plus hauts revenus.

Claude Bodin :

« La majorité parlementaire a voté ce plan qui représente une démarche courageuse, responsable et une juste répartition de l'effort national. »

Secret des affaires

Pour protéger les informations économiques

Claude Bodin est porte-parole du groupe UMP sur la proposition de loi visant à sanctionner la violation du secret des affaires.

L'objectif de ce texte : lutter contre l'espionnage industriel et le pillage des innovations de nos entreprises qui leur cause un préjudice économique considérable. .

Claude Bodin :

« De la déclaration sociale unique à la création d'un coffre-fort numérique, toutes ces mesures ont une seule et même finalité : répondre de manière concrète aux difficultés des entreprises dans leur vie quotidienne. »

Le chiffre du mois :

+ 12%, c'est l'augmentation du nombre de clandestins reconduits à la frontière en 2011 par rapport à 2010.

Brèves

Services publics et transports : Encadrement du droit de retrait

Claude Bodin a déposé en janvier une proposition de loi portant sur l'encadrement du droit de retrait dans les services publics et les transports. En effet, le fonctionnement régulier des services publics de transport ou de l'emploi a été paralysé par des arrêts de travail motivés par le droit au retrait. Praticqué abusivement, ce droit pénalise les usagers des services publics. Cette proposition a pour but de préciser le caractère individuel de ce droit et d'en encadrer l'application.

Claude Bodin :

« Le droit de grève, inscrit dans la constitution, est une liberté absolue. Mais il ne doit pas s'exercer au détriment des citoyens et des usagers des services publics. Nous avons depuis 2007 imposé l'instauration d'un service minimum et cette proposition de loi vient préciser l'application de ce dispositif pour éviter les abus. »

Référendum d'initiative populaire : Claude Bodin regrette la timidité du texte

La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 instaurait une nouvelle procédure de référendum d'initiative populaire, ou, plus précisément, d'initiative partagée, puisque l'initiative revient au Parlement avant de s'appuyer sur le soutien de nos concitoyens.

L'initiative prendra tout d'abord la forme d'une proposition de loi soutenue par au moins un cinquième des membres du Parlement. Puis une seconde phase de trois mois sera consacrée au recueil des soutiens populaires, sur un site dédié créé par le ministère de l'intérieur. Pour que la proposition de loi puisse être déclarée recevable par le Conseil constitutionnel et inscrite à l'ordre du jour politique, elle devra être soutenue par un dixième du corps électoral, soit environ 4,5 millions de citoyens.

Claude Bodin :

« Cette réforme représente, à n'en pas douter, une avancée car notre pays a beaucoup de retard dans ce domaine, mais ce n'est, avouons-le, qu'une réponse partielle à une véritable attente, à une revendication de longue date de nos concitoyens. Elle part d'une bonne intention mais son encadrement est tel que le texte risque de ne jamais s'appliquer. En effet, le nombre de parlementaires et de soutiens requis, ainsi que le contrôle de constitutionnalité, risquent de constituer de véritables verrous.

C'est néanmoins un premier pas, qu'il faut saluer, vers plus de démocratie directe et une première réponse positive à une forte revendication de nos concitoyens. »

Ethique du sport :

Claude Bodin revient sur la taxe sur les transferts

Dans le cadre de la préparation de la loi visant à renforcer l'éthique du sport et les droits des sportifs, Claude Bodin a participé à une réunion de travail avec le ministre des sports David Douillet sur le transfert des sportifs de haut niveau.

Claude Bodin avait déposé en novembre 2009 une proposition de loi instituant une contribution sur les transferts de joueurs professionnels de football au profit du sport amateur.

Claude Bodin :

« L'importance des montants de certains transferts est particulièrement choquante au regard des difficultés financières que rencontrent de nombreux clubs gérés par des associations sportives animées par des bénévoles. Le montant de cette contribution serait redistribué aux clubs sportifs amateurs. »